

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars à vingt heures trente le conseil municipal de Saint-Jacques-de-Néhou, dûment convoqué le 3 mars 2025 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Françoise LEROSSIGNOL, maire.

Présents : Mme Françoise LEROSSIGNOL, M. Johany TRAVERS, M. Christian LAJOIE, M. Julien LEMIERE, Mme Isabelle BOISSET, Mme Lydie DEVIES, Mme Adeline MAUGER, M. Jean-Louis TRAVERS, M. Jean-Paul LEBREDONCHEL, Mme Corine HAMEL

Absents excusés : M. Jérôme CHIRON, M. Frédéric MARIE, Mme Sophie COURBARON

Absent : M. Nicolas VAUDREVILLE

Secrétaire de séance : Mme Corine HAMEL

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 15    En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 10

Affichage convocation : 03 03 2025

Affichage délibérations : 27 03 2025

**1- COMPTE-RENDU DU 20 FEVRIER 2025**

Après lecture, le compte-rendu du 20 février 2025 est adopté à l'unanimité.

**2- COMPTE FINANCIER UNIQUE COMMUNE 2024**

Madame Sandrine ACCOSSATO, inspecteur divisionnaire des finances publiques, Conseillère aux Décideurs Locaux (CDL) au Centre des Finances Publiques (CFP) de Valognes présente et analyse le compte financier unique 2024 en décryptant par section, les dépenses et les recettes.

Les comptes sont sincères et véritables.

Pour rappel, par délibération du 4 novembre 2021, le conseil municipal a décidé d'expérimenter à partir de 2022 le CFU (compte financier unique).

Ce compte financier unique se substitue au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public afin de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière et d'améliorer la qualité des comptes tout en simplifiant les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public.

	<b>COMMUNE</b>		
	<i>FONC.</i>	<i>INVEST.</i>	<i>ENSEMBLE</i>
<b>RECETTES</b>	527 533,16	557 760,89	1 085 294,05
<b>DEPENSES</b>	-334 559,63	-280 303,60	-614 863,23
<b>REC - DEP</b>	192 973,53	277 457,29	470 430,82
<b>RES. 2023</b>	618 346,95	-419 842,43	198 504,52
<b>RESULTAT 2024</b>	<b>811 320,48</b>	<b>-142 385,14</b>	<b>668 935,34</b>
<b>R A R. RECETTES</b>		151 640,10	151 640,10
<b>R A R. DEPENSES</b>		-285 455,83	-285 455,83
<b>RAR REC-DEP</b>		<b>-133 815,73</b>	<b>-133 815,73</b>
<b>RES GLOBAL 2024</b>	<b>368 722,05</b>	<b>-276 200,87</b>	<b>92 521,18</b>
<b>AFFECTATION 2025 1068</b>	-276 200,87		
<b>A REPORTER 2025</b>	<b>92 521,18</b>		

Après exposé des chiffres du Compte Financier Unique (CFU), madame la maire s'étant retirée, le conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Louis TRAVERS, donne acte, à l'unanimité, au maire du compte financier unique de l'exercice 2024 de la commune.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

### 3- AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE

Après avoir pris connaissance du résultat du CFU 2024 et délibérant à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2024 du budget principal pour 276 200,87 € en section d'investissement et le solde, soit 92 521,18 € en report à nouveau.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

#### **4- COMPTE FINANCIER UNIQUE LOTISSEMENT DU BOURG 2024**

Après exposé des chiffres du CFU, madame la maire s'étant retirée, le conseil municipal, sous la présidence de monsieur Jean-Louis TRAVERS, donne acte, à l'unanimité, au maire du compte financier unique de l'exercice 2024 du budget annexe du lotissement du bourg qui présente un résultat de 0,56 € en section de fonctionnement et de – 21 867,21 € en section d'investissement.

Pour : 9    Contre : 0    Abstention : 0

#### **5- COMPTE FINANCIER UNIQUE BOULANGERIE 2024**

Après exposé des chiffres du CFU, Mme la maire s'étant retirée, le conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Louis TRAVERS, donne acte, à l'unanimité, au maire du compte financier unique de l'exercice 2024 du budget annexe de la boulangerie qui présente un résultat de 4 048,92 € en section de fonctionnement et de 27 040 € en section d'investissement.

Pour : 9    Contre : 0    Abstention : 0

#### **6- AFFECTATION DU RESULTAT BOULANGERIE**

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement 2024 du budget annexe de la boulangerie, soit 4 048,92 € en report à nouveau.

Pour : 10    Contre : 0    Abstention : 0

#### **7- COMPTE FINANCIER UNIQUE GITE 2024**

Après exposé des chiffres du CFU, madame le maire s'étant retirée, le conseil municipal, sous la présidence de monsieur Jean-Louis TRAVERS, donne acte, à l'unanimité, au maire du compte financier unique de l'exercice 2024 du budget annexe du gîte qui présente un résultat de 1 863,08 € en section de fonctionnement et de 943,08 € en section d'investissement.

Pour : 9    Contre : 0    Abstention : 0

## 8- AFFECTATION DU RESULTAT GITE

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement 2024 du budget annexe du gîte, soit 1 863,08 € en report à nouveau.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

## 9- FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

Depuis 2023, les communes doivent, à nouveau, voter un taux de taxe d'habitation qui s'appliquera aux résidences secondaires.

Les valeurs locatives 2025 ont été revalorisées de 1,68 %.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, reconduit les taux de l'année 2024 pour l'année 2025 et vote les taux suivants :

	Taux 2025
Taxe foncière bâti	33.67%
Taxe foncière non bâti	16.20%
Taxe habitation	3.43%

## 10- BUDGET PRIMITIF 2025 LOTISSEMENT DU BOURG

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2025 du lotissement du bourg qui s'équilibre à 530 005,31 € en section de fonctionnement et à 398 160,02 € en section d'investissement.

Il comprend le solde des travaux à réaliser en 2025 pour 134 682 € et la gestion des stocks correspondants.

Mme le maire rappelle que huit lots sont prévus. Ils pourront, vraisemblablement, être vendus, pour une partie, dès cette année.

## 11- BUDGET PRIMITIF 2025 BOULANGERIE

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2025 de la Boulangerie qui s'équilibre à 26 164 € en section de fonctionnement et à 27 040 € en section d'investissement.

Il comprend principalement l'encaissement des loyers.

## 12- BUDGET PRIMITIF 2025 GITE

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2025 du gîte qui s'équilibre à 14 877 € en section de fonctionnement et 3 782,62 € en section d'investissement.

## 13- BUDGET PRIMITIF 2025 COMMUNE

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2025 de la commune qui s'équilibre à 609 792,77 € en section de fonctionnement et à 1 044 946,88 € en section d'investissement.

En section d'investissement ont été inscrits les programmes suivants : fin de la 3<sup>ème</sup> tranche et 4<sup>ème</sup> tranche des travaux de restauration de l'église, cuisine restaurant scolaire, aires de jeux, stèle et défense incendie.

Le prêt non-réalisé de 156 661 € en 2024 serait remplacé par un prêt prévu de 200 000 € pour équilibrer la section, il prendrait le relais du prêt réalisé pour la construction de la salle dont le remboursement s'est achevé en 2023 sachant que la dette actuelle s'éteindra en mars 2026.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Le prochain conseil municipal est fixé au jeudi 3 avril.
- Inauguration des panneaux du sentier des éoliennes par l'entreprise Ténergie : le 26 avril à partir de 11 h.
- L'APE organise un carnaval le vendredi 4 avril à 14h15 au parking de l'école maternelle.
- Partage de certains devis qui seront soumis au prochain conseil municipal.
- Le conseil municipal a unanimement apprécié les commentaires et avis ainsi que le travail fournis par madame Accossato.

La séance est levée à 23h30

Cette séance contient treize délibérations.

Le Maire	Le secrétaire
Mme Françoise LEROSSIGNOL	Mme Corine HAMEL